

RÉSUMÉ

Tenant compte des exigences de lutte contre la pauvreté consignées dans le document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR) ainsi que du programme du gouvernement, tous deux traduits en objectifs repris dans le plan d'actions prioritaires (PAP) présenté en juin 2007, et conformément aux recommandations du consensus européen sur le développement, la République démocratique du Congo a choisi d'orienter prioritairement les ressources de l'enveloppe A du 10^e FED, d'un montant indicatif initial de 514 millions d'euros, vers les **trois domaines de concentration** suivants:

1. la gouvernance;
2. les infrastructures de transport;
3. la santé.

Les interventions hors concentration compléteront les interventions prioritaires dans un nombre limité de domaines, notamment l'environnement et l'appui à l'intégration régionale.

En dépit de récents progrès dans la gestion des finances publiques et la préparation de différentes stratégies sectorielles, la programmation du 10^e FED ne prévoit pas au départ de réserver une enveloppe spécifique pour un appui budgétaire. Cependant, la coopération République démocratique du Congo/UE pourra utiliser, si la situation le justifie, les approches sectorielles et autres mécanismes de financement harmonisés là où ils existent ou sont en voie d'élaboration.

La coopération communautaire s'insère dans le contexte de l'appui au programme du gouvernement, dont la mise en œuvre est d'ores et déjà engagée. Cet appui accompagne la stratégie nationale en synergie avec les interventions des autres partenaires et organismes de coopération, dans la ligne des recommandations de la Déclaration de Paris de mars 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement. Conformément au mandat qui lui a été conféré dans le cadre de l'accord de Cotonou et en coordination avec les interventions menées dans le cadre du FED, la BEI continuera à opérer dans divers secteurs économiques de la RDC en finançant des investissements promus par le secteur privé et en soutenant les grands projets d'infrastructures générateurs de revenus essentiels au développement économique.

En général, les interventions prévues se feront, dans la mesure du possible, en associant des acteurs non étatiques concernés. Elles prendront également en compte les aspects relatifs à la bonne gouvernance, au genre, à l'environnement et aux droits de la personne.